

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 30 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPAIN, Marc LABUR, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe CAMBIER
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
Mme Maggy JANSSOONE

Était absent :

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

Monsieur le Maire : « Bonsoir à tous, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD est excusé et donne pouvoir à Monsieur Nicolas Desfachelle, Madame Fatima ATTINI est excusée et donne pouvoir à Madame Laurence Fachaux-Cavros, Monsieur Serge BRUNEAU est excusé et donne pouvoir à Monsieur Christophe Lourme, Monsieur Alain STEUX est excusé et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe Cambier, Madame Fabienne CAMUS est excusée et donne pouvoir à Madame Béatrice Wozniak, j'ai également les excuses de Madame Maggy JANSSOONE. Nous sommes tous là Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPAIN, Monsieur Marc LABUR, Monsieur Thierry PLOUVIEZ, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Monsieur Lucas CHASSAGNE Madame Laura OLENDER sauf Madame Sandrine NOWAK .»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.
Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Décisions :

du 19 juin 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société IDA CONCEPT de Paris pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du site de la ferme d'Hervin en salle de spectacles et école municipale de musique.

du 2 juillet 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'association LES LUCIOLES s'en mêlent d'Arras pour des animations médiathèque.

du 10 juillet 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société BOSSU CUVELIER de Fretin pour la fourniture de petits outillages pour les services techniques.

du 11 juillet 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société BONNET PAYSAGE de Montigny-en-Gohelle pour la création d'aires de jeux.

du 7 août 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec la société MISSENARD QUINT B de Saint-Laurent-Blangy pour le contrat d'entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement sanitaire légionellose et des centrales de traitement de l'air des bâtiments communaux.

du 9 août 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec l'entreprise SCHINDLER de Velizy-Villacoublay pour la maintenance et réparation des ascenseurs et plateformes élévatrices de la commune.

du 27 août 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la COMPAGNIE ALLEGORIE de Nantes dans le cadre du Festival Scènes de Rue 3^{ème} édition.

du 29 août 2024 : Signature d'une décision du Maire avec AROKARIA PRODUCTIONS de Saint-Laurent-Blangy dans le cadre des animations médiathèque.

du 6 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice ISABELLE LAGARRIGUE de Meudon dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 6 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice ISABELLE ARTUS de Paris dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 6 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice NAELLE CHARLES de Wasselonne dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 6 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice CYNTHIA KAFKA de Trélissac dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 10 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice CHARLOTTE LEMAN de Zug dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 10 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice SANDRA MARTINEAU de Château du Loir dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 10 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'auteur JULIEN RAMPIN de Paris dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 10 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice SOPHIE SELLIEZ de Béthune dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 10 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice SONIA DAGOTOR d'Issy-Les-Moulineaux dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 10 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice VERONIQUE MACIEJAK de Fleury en Bière dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 10 septembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'autrice STEPHANIE PELERIN de Chilly Mazarin dans le cadre du salon du livre Book fest 2024.

du 17 septembre 2024 : Signature d'une décision d'attribution d'un marché public avec l'entreprise BONNET PAYSAGE de Montigny-en-Gohelle pour la création d'aires de jeux. Lot 1 Aire de jeux rue de Cheverny.

du 11 octobre 2024 : Décision d'attribution d'un marché public avec la société MAPP SECLIN de Seclin pour les fournitures de matériel batteries des espaces verts.

du 15 octobre 2024 : Décision de modification du montant maximal de l'encaisse de la régie d'avances pour le service « Communication » (Régie N°352).

Délibérations :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2024.

2/ Convention opération de revitalisation du territoire.

3/ Création d'un service commun dans le domaine informatique entre la Communauté Urbaine d'Arras, les communes d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas-lez-Arras.

4/ Approbation du rapport annuel 2023 des représentants au conseil d'administration de la SPL Office Tourisme, des Loisirs et des Congrès d'Arras Pays d'Artois.

5/ Cession de terrains à la société Lidl. Promesse de vente à la société Lidl sous condition suspensive de déclassement.

6/ Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A26.

7/ Immeuble de la poste. Bail commercial avec Poste Immo.

8/ Dérogation au repos dominical.

9/ Cimetière communal. Autorisation de lancement de la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

10/ Appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires. Acceptation de la subvention accordée par le Département du Pas-de-Calais.

11/ Budget 2024. Décision modificative N°2.

12/ Créance éteinte. Monsieur Salem Ahmed.

13/ Médiathèque Jean-Paul Fleurquin. Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour offrir un fonds de documents accessibles.

14/ Tarifs des accueils de loisirs.

15/ Organisation d'un séjour neige.

16/ Suppression et création d'emploi.

17/ Aide de Noël aux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et de remplacement.

18/ Questions diverses.

M. le Maire : « Nous avons une vingtaine de délibérations mais avant d'ouvrir l'ordre du jour du conseil, je voudrais que nous ayons collectivement une pensée pour une personne qui nous a quittés récemment et que certains d'entre vous, je pense notamment les plus anciens ont bien connue puisqu'ils ont eu l'occasion pour les très anciens de siéger avec elle, pour les moins anciens au moins de participer à la vie associative avec elle, pour les très très anciens mais il n'y en a pas autour de cette table d'avoir participé à la création de l'Association la Vie Immercurienne moi d'ailleurs j'avais 14 ans quand j'y suis entré c'est Annick qui m'a fait entrer et je voudrais que l'on ait une pensée ce soir pour Annick Gosselin qui a été longtemps Adjointe au Maire, qui a été longtemps la Présidente de l'Association pour la Vie Immercurienne, c'est elle qui par exemple avait en charge l'organisation de toutes les ducasses que vous avez connues il y a très longtemps les grandes ducasses et puis qui a été aussi également fondatrice de la Maison de la Solidarité Immercurienne avec Jean-Pierre Deleury, Maison de la Solidarité que vous avez déjà eue l'occasion de visiter et qui regroupe encore aujourd'hui la banque alimentaire et les restaurants du cœur. Annick a vécu des derniers mois compliqués n'est-ce pas Nounou, notamment avec la perte d'abord de son papa Léon puis de son époux Pierrot que certains d'entre vous ont connu car il était également impliqué dans la vie locale. Elle est partie cela fait un mois maintenant et nous n'avions pas eu l'occasion de se retrouver depuis et je pense que c'est l'occasion ce soir de marquer un petit temps en son honneur et de faire une minute de silence si vous en êtes d'accord. Je vous remercie. »

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2024.

M. le Maire : « Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024. Y a-t-il des observations ? Des questions ? Vous l'avez tous lu ? Merci, le procès-verbal est approuvé. »

2/ Convention opération de revitalisation du territoire.

Arrivée de Mme Sandrine Nowak.

M. le Maire : « Il s'agit d'examiner la convention d'opération de revitalisation du territoire. Alors on va prendre quelques minutes pour examiner un petit peu ce que veut dire cette délibération qui porte sur l'ORT, opération de revitalisation du territoire. Vous vous souvenez le 16 octobre 2023, nous avons délibéré pour signer l'avenant « Arras Action Cœur de Ville 2023-2026 » qui nous permet de bénéficier des dispositifs ANCT au même titre que la commune de Saint-Nicolas d'ailleurs avec la

ville d'Arras et cette délibération nous permet aujourd'hui de bénéficier ce que l'on appelle une opération de revitalisation du territoire une ORT. C'est donc un outil qui s'appuie sur le projet de la commune qui vise à maintenir l'attractivité des centres villes en œuvrant pour la modernisation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux et en favorisant un tissu urbain qualitatif. C'est un dispositif qui n'a pas été fait pour nous bien évidemment puisqu'il est inscrit dans un dispositif de lois. Il me semble que c'est la loi Elan de mémoire mais qui correspond bien à la trajectoire de développement, d'aménagement de la commune de Saint-Laurent-Blangy qui depuis maintenant une trentaine d'années est en mutation même plus que cela je dirai même 40 ans puisque vous l'avez vécue la plupart d'entre vous, la ville s'est reconstruite autour ville cœur industriel dans laquelle il y avait que des usines en plein centre ville, elle s'est reconstruite autour de l'eau notamment autour de la Scarpe et quand il y a de l'eau, il y a de la vie c'est ce qui fait aujourd'hui l'identité de la ville. Cette identité est partagée avec d'autres communes du territoire qui ont rejoint la trajectoire c'est quant même Jean-Pierre Deleury le premier qui a posé les bases de la reconstruction de la ville autour. Et les deux entités aujourd'hui que ce soit la partie Saint-Laurent et la partie Blangy de chaque côté de la Scarpe ont entamé des différentes phases de développement, de reconstruction, d'évolution qui font que la ville continue de se peupler toujours en intégrant la particularité de la qualité de vie autour de l'eau et des espaces naturels qui fait aujourd'hui la carte postale immercurienne que l'on connaît bien mais qui a aussi des particularités parce que Saint-Laurent est une ville aujourd'hui de taille petite on a 6700/6800 habitants mais on a plus de 6000 emplois, plus de 700 entreprises qui font que chaque jour on double la population et ce doublement de population permet aussi de bénéficier d'une activité commerciale importante puisque 70 % des clients des commerces locaux sont des gens qui n'habitent pas Saint-Laurent, ce sont des gens qui ou viennent travailler à Saint-Laurent ou passent par Saint-Laurent. J'aurai l'occasion d'y revenir mais je vais vous donner un indicateur, j'ai fait faire des comptages sur la rue Cauchy et Laurent Gers par la Communauté urbaine on est à près de 10 000 véhicules jour, ce qui est un taux énorme quand vous regardez un petit peu. Ces 10 000 véhicules jour font qu'une grande partie de ces gens qui passent qui traversent pour aller d'un point à un autre pour aller dans les zones d'activité mais aussi qui s'arrêtent et qui vont chez les commerçants. Donc la délibération qui est posée aujourd'hui à l'ordre du jour du conseil va définir un petit peu le diagnostic local sur quoi on se base c'est-à-dire que de temps en temps cela fait du bien de se faire des photographies de l'évolution et du développement de la commune et vers quoi on veut aller et pour conforter ce que l'on a déjà tout en bénéficiant d'un outil qui va nous permettre le cas échéant de solliciter des fonds pour pouvoir nous accompagner dans nos initiatives au niveau de l'État pour ce qu'il en reste, je fermerai la parenthèse à ce niveau là. Mais en tout cas si on veut bénéficier de l'argent qu'il reste il faut que l'on soit en capacité de signer une convention avec celui-ci. Dans le document dans la convention vous avez le détail qui reprend la nature de ce que peut être une ORT au regard de la loi c'est l'article 157 de la loi ELAN qui précise que l'ORT est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre ville. La particularité c'est que nous ici on le fait en accord et en symbiose avec la commune d'Arras et de Saint-Nicolas qui Arras au départ est une entité qui rentre dans le cadre de la loi ELAN et le fait que nous ayons délibéré sur le dispositif ANCT Arras Cœur de Ville le fait que nous soyons reconnus comme étant une entité urbaine intégrée à la ville nous permet de pouvoir bénéficier de ces dispositifs qui ne sont absolument pas faits pour des communes de 6000 habitants. Logiquement on ne devrait pas en bénéficier, or aujourd'hui au regard de l'INSEE Arras, St-Laurent, St Nicolas compte tenu de la densité de la ville c'est la même entité urbaine c'est-à-dire que nous ne sommes plus la périphérie d'Arras avant on était le faubourg, la périphérie, aujourd'hui on est la même entité urbaine que la ville d'Arras et la ville de St Nicolas c'est pareil. A savoir pourquoi je ne suis pas rentré dans le détail car on aurait pu considérer qu'Achicourt par exemple pouvait être aussi considérée comme telle aussi mais pour l'instant mais non, ce n'est pas le cas ni d'Achicourt, ni de Dainville, ni de Beaurains parce que je pense que le degré de densité n'est pas le

même dans ces communes là. En tout cas c'est l'INSEE qui le dit ce n'est pas le Maire de St Laurent ni d'Arras. C'est écrit comme cela comme tel nous somme dans la même entité urbaine voilà. Donc nous pouvons bénéficier de certains dispositifs encore faut-il pour bénéficier de dispositifs que l'on ait des projets que l'on ait des sujets, c'est clair et c'est pour tout le monde. Si vous n'avez pas d'idée, ils ne vont pas attendre que cela vienne tout seul. Vous avez sur la première partie de la délibération les éléments clés et deux photographies de ce qu'est aujourd'hui Saint-Laurent-Blangy et je vous invite à vous y plonger quand vous aurez un peu de temps le soir parce que vous verrez qu'il y a des indicateurs qui sont importants. Notamment en ce qui concerne la population il est important de s'arrêter au fait que nous avons un taux du nombre de familles monoparentales de l'ordre de 40 %. Ce taux a augmenté de 39 % entre 2009 et 2020. Le fait est que le parcours résidentiel qui est offert en terme de logements par la ville de Saint-Laurent-Blangy suite au choix que nous avons fait en terme de réalisation d'opération d'habitats permet aujourd'hui à des gens de se retrouver en situation de pouvoir se reloger dans différentes strates des éléments de la vie. Il faut savoir que 60 % des demandes de rendez-vous sont des demandes de logement. Et dans ces 60 % des demandes de rendez-vous les $\frac{3}{4}$ sont dues à des séparations et des demandes de divorce et depuis le Covid cela a explosé. Ce qui veut dire aujourd'hui nous avons en partie cette réalité là c'est-à-dire que nous avons beaucoup de logements qui sont occupés par ce que l'on appelle des familles monoparentales et cela explique aussi le fait que ce n'est pas parce que vous construisez beaucoup de logements que vous avez beaucoup plus d'habitants. Puis qu'aujourd'hui il faut trois logements pour gagner un habitant et c'est logique vous aviez avant une maison avec un couple deux enfants et maintenant avec les divorces il faut deux logements et ainsi de suite c'est mécanique. Et encore faut-il que ces logements soient également aussi adaptés pas chers qu'ils soient isolés et tout ce qui va avec ce n'est pas le tout il faut aussi que ce soit des logements dans les normes contemporaines. Vous avez ces indicateurs qui sont là vous avez aussi l'indice de jeunesse il est de 1,09 qui est supérieur à la moyenne départementale et vous avez aussi la part des personnes âgées de plus de 75 ans qui est supérieure aussi à la part départementale. Il est aussi que St Laurent est une ville attractive pour les personnes âgées, on va dire pour les jeunes personnes âgées, à charge pour chacune de voir à partir de quel âge on est personne âgée et jeune personne âgée cela je vous laisse choisir et pourquoi parce que le niveau de services est important. Parce que vous avez la possibilité d'habiter dans une ville à moins de 20 min à pied tout est disponible et même si vous voulez aller sur Arras, il y a un bus toutes les 10 minutes et vous avez une offre de services qui fait que cela aussi c'est un phénomène que l'on a retrouvé en période de Covid les retraités sont très attentifs à ces questions là et je dirai même dans le parc privé. Je viens de signer une DIA et c'est un retraité qui rachète une maison la Semoy et il faut dire aussi que ce sont parfois ceux qui ont le pouvoir d'achat et donc cela joue aussi sur le parcours. Tous ces éléments là vous allez les avoir dans la première partie de la délibération. La ville évolue et l'axe de développement n'est pas terminé puisqu'il y a encore des choses qui sont en prévision et notamment le Val de Scarpe et c'est pour nous le Val de Scarpe qui est si on considère que St Laurent est la même entité urbaine qu'Arras Val de Scarpe c'est plus que la même entité parce que quand on est à Val de Scarpe on est à moins de 10 minutes à pied de la Grand Place d'Arras. Vous voyez on est vraiment en proximité et cette ORT va nous permettre d'ingérer cette dynamique de développement et de faire en sorte que l'on essaie à la fois de cibler l'aspect développement harmonieux, on ne va construire des logements pour construire des logements ce n'est pas cela le but. On est toujours dans un esprit parcours résidentiel par contre en même temps il faut maintenir une activité artisanale, il faut maintenir une activité tertiaire, il faut maintenir une activité commerciale puisque l'on est aussi sur des retours si on veut que les gens fassent moins de kilomètres pour aller faire leur courses et bien il faut s'arranger pour qu'il y ait des commerçants qui acceptent de venir s'installer et que l'on accompagne ce développement de proximité. Encore faut-il qu'il y ait des clients, parce que vous avez bien compris que 70 % des clients des commerces locaux sont des gens de l'extérieur et

j'insiste là-dessus parce que quand on me dit il y a de la circulation, il y a de l'activité mais quand il n'y en aura plus, il n'y aura plus de boulangerie, plus de boucherie c'est clair, il faut en être conscient. Cela étant dit cette offre commerciale il faut que l'on s'appuie là-dessus il faut qu'on la renforce, il faut qu'elle soit équilibrée et répartie sur l'intégralité de la commune de façon à veiller à ce que la commune se développe de façon harmonieuse et que l'on n'ait pas des pôles y compris urbains qui déséquilibrent d'autres pôles. Il n'est pas question en aménageant le Val de Scarpe de déshabiller le centre ville au contraire et d'ailleurs je pense que les phases qui sont devant nous en tout cas sur lesquelles nous travaillons en terme de réflexion je pense notamment à l'aménagement de la rue Laurent Gers à la pacification de la rue Laurent Gers doivent permettre de conforter la dynamique commerciale. Cela étant dit il y a quand même des quartiers qui vont être en construction et il faut que l'on intègre ses opérations là donc vous avez dans la première partie ces éléments qui vous parlent de la population, de l'activité économique, de la réalité de l'habitat avec la part de logements aidés, la part de logements anciens, le nombre de propriétaires, le nombre de locataires donc tout cela c'est le travail considérable qui a été fait par Madame Cambronne et son équipe c'est-à-dire Madame Cambronne et Madame Cambronne voilà et qui reprend l'intégralité des enjeux, tout le tissu, Val de Scarpe 2, le tissu commercial et l'équilibre entre l'habitat public et l'habitat privé. Cela nous amène à avoir en point 5 puisque le reste c'est de la technique. En point 5 vous avez le diagnostic avec les forces opportunités, les difficultés les menaces donc Delphine a identifié 5 axes c'est bien cela ?

Mme Delphine Cambronne : Ils figurent dans la convention d'origine.

M. le Maire : Dans la convention d'origine et donc à chaque fois vous avez par axe la reprise de ce que nous avons on va aborder par exemple le point n°1 de l'axe 1 « de la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractive de l'habitat en centre ville » donc cela ce n'est pas nous qui avons dessiné l'axe c'est la convention ORT dispositif national et là en ce qui nous concerne nous avons en terme de forces et d'opportunités une offre de logements dynamique j'en ai parlé tout à l'heure, un parc de logements sociaux qui permet d'avoir un parcours de logements résidentiels qui est important et qui est en centre ville c'est-à-dire que l'on n'est plus dans un aménagement urbain des années 70 ou on faisait les ZAC avec plein de logements dans un coin, des commerces de l'autre et puis des usines au troisième, là aujourd'hui on essaie d'avoir quelque chose recentré harmonieux et on a bien vu pendant la période du Covid, la mixité des fonctionnalités des usages, elle était de plus en plus recherchée et les opportunités avec la ZAC Val de Scarpe 2, je rappelle qu'il y a périodiquement des rencontres qui sont faites habitants services sur la ZAC Val de Scarpe 2, il y aura d'ailleurs un bilan, un premier point d'étape c'était prévu le 20 mais que je suis au salon congrès des maires on va le décaler ce sera au mois de décembre, je vous invite à participer à ces réunions puisque les échanges que l'on a eus avec les uns, les autres, les habitants, les gens curieux etc c'est extrêmement important parce qu'en gros c'est je dessine le quartier de demain et je participe à la construction de ce quartier de demain. Cela ne sera pas un quartier moderne cela va être un quartier contemporain au monde de demain. C'est important de se poser et de venir apporter des contributions parce qu'en fonction des contributions qui sont faites par les uns et les autres les services de la Communauté urbaine définissent le cahier des charges de l'aménagement de ce quartier qui sera confié à un opérateur et qui sera réalisé mais une fois que le cahier des charges est fait on ne pourra plus revenir en arrière. C'est clair, si vous avez des choses à dire c'est maintenant, si vous avez des suggestions à faire c'est maintenant, si vous avez des propositions à faire c'est maintenant qu'il faut participer ce n'est pas dans 5 ans qu'il faudra dire oui mais on aurait pu faire cela on aurait pu le dire surtout au moment où on a posé la question c'est clair. Ce sont quand même des opérations qui vont coûter des dizaines de millions d'euros donc autant pas se loucher moi j'ai demandé à ce que le quartier soit en mixité d'usage emplois, logements, commerces, qu'il soit un

quartier contemporain qui intègre les dimensions du plan climat air et énergie, que l'on puisse anticiper ce que pourra être demain la vie d'un quartier avec le réchauffement, avec la gestion des mobilités et peut-être et cela c'est une réflexion que j'ai demandée à Stéphane Monier avec un point de stockage de véhicules et que l'on puisse rentrer qu'à pieds à l'intérieur du quartier parce que cela existe, on est en ville. Ce sont des sujets qu'il faut poser sur la table de façon à ce que l'on puisse y réfléchir. Donc cela fait partie des opportunités et vous avez aussi les difficultés ou les menaces que vous avez identifiées comme par exemple le parcours résidentiel incomplet notamment pour répondre aux besoins des familles car aujourd'hui les familles sont demandeuses d'une typologie de logements, la famille grandit, il faut une maison, un jardin et comme nous on est en ville on a de moins en moins de possibilité d'offrir ce terrain pour construire la maison de ses rêves etc. Du coup les familles quand elles commencent à se structurer en gros une fois que le chien est arrivé et que les deux enfants sont là ils partent, ils cherchent à partir et il faut trouver la maison et où ils vont trouver en périphérie où il y a des possibilités où il y a des choses moins chères en terme de foncier, foncier que nous n'avons plus en tout cas pour construire des maisons, des lotissements individuels c'est terminé. Au regard de cela il faudra les dispositifs de la ZAN donc j'ai cru comprendre que Barnier voulait alléger le truc mais je ne sais pas où on en est, j'ai du mal à suivre. La ZAN la zéro artificialisation nette fera que des lotissements même à la campagne il n'y en aura plus puisque ce qui est terres agricoles, espaces naturels ou forestiers seront préservés donc du coup on va revenir à un autre modèle en tout cas on va pas revenir on va devoir venir à un autre modèle d'habitat qui n'est pas inscrit dans l'ADN français, le modèle français c'est la maison individuelle avec le jardin et on fait le château fort tout autour pour que les voisins ne regardent pas ce qui se passe. Cela c'est le modèle, ce modèle là à mon avis il va être remis en cause. Et puis on a aussi une menace potentielle c'est-à-dire que nous avons beaucoup réalisé d'opérations d'habitat mais il y a aussi l'habitat ancien immercurien pour certaines il y a des maisons qui datent des années 50/60 même pour certaines d'avant c'est-à-dire à partir de la reconstruction de la première guerre mondiale 1920 ou des choses comme cela sur certaines rues et cet habitat là en même temps ou il est vieillissant ou il n'est pas adapté ou il n'est pas isolé donc c'est une réalité aussi. L'adaptation du logement c'est une vraie question parce qu'on est confronté à cette problématique du vieillissement de la population et comment on vieillit et dans quel logement, sachant que les personnes âgées et moi je le vis à titre personnel, jusqu'à un certain âge sont prêtes à bouger, passer le cap elles ne bougent plus donc il faut adapter le logement et les logements sont bien évidemment trop grands etc et là aussi où on pourrait récupérer des jeunes avec des logements qui se libèrent mais on ne les a pas car les logements ne se libèrent pas car généralement s'ils se libèrent c'est parce que la personne décède et en même temps on préconise pour des raisons évidentes le vieillissement à domicile, plus longtemps les gens vont rester chez eux plus on peut espérer qu'ils seront en tout cas en bonne santé qui vieilliront mieux, c'est clair et cela on le voit aussi dans le parcours avec l'EHPAD, on le voit bien les gens maintenant arrivent de plus en plus tard et quand ils arrivent ils ont des problèmes sérieux de santé, ce qui veut dire que cette question d'adaptation du logement et aussi prépondérante. Cela apparaît dans le travail diagnostic qui a été fait encore une fois par Madame Cambronne et sur chaque point stratégique donc la réhabilitation, le développement économique et commercial équilibré où on pose des choses, vous voyez par exemple le développement du marché hebdomadaire très limité c'est clair sauf que le marché hebdomadaire aujourd'hui il est le mercredi et le samedi à moins de deux kilomètres donc forcément pour les gens qui travaillent ce sera plus facile d'aller à Arras que le vendredi à Saint-Laurent et les commerçants le samedi ils ont à Arras et si vous voulez faire un marché le samedi ce n'est pas possible la proximité avec Arras est trop forte donc on n'y arrivera pas mais néanmoins cela permet à quelques personnes d'avoir un point de rencontre et puis il y a quelques commerçants qui s'en sortent puisque Maxime le nouveau marchand de légumes s'en sort bien car il a même accepté maintenant d'être le samedi à Blangy. Le samedi matin vous avez la bouchère il y a Pauline et maintenant il y aura Maxime avec ses légumes.

Petit à petit cela commence à prendre forme. Encore une fois pour qu'il y ait des commerçants, il faut des clients, ce sont des points que l'on a fait apparaître. Cela vous avez cinq points qui sont repris, l'accessibilité, les modes décarbonés vous voyez, on pose les choses, vous voyez flux de véhicules en centre ville on était à 13 000 véhicules/jour, vous étiez à 10 000 tout à l'heure en fait c'est 10 000 dans un sens et 10 000 dans l'autre. Je vais vous donner une autre information 91 % des personnes qui roulent rues Laurent Gers et Estenne Cauchy sont en accès de vitesse, cela veut dire qu'il y a 9 % de gens je ne sais pas ce qu'ils font ! Attention si c'est une zone 30 et qu'ils sont à 40 cela veut dire qu'ils dépassent mais 91 % des gens mais quand on me dit c'est un tel un tel non c'est tout le monde. C'est-à-dire que l'on est 29, je vous laisse faire le calcul. Même à vélo tu peux rouler à 32, il y a même des trottinettes qui peuvent rouler à 80. Cela fait des sujets qu'il faut que l'on pose mais la revitalisation ou en tout cas le maintien de la vitalité cela passe aussi par des aménagements qui permettent de se sentir en sécurité, pour traverser, pour faire ses courses etc. C'est l'objet de la réflexion que l'on va attaquer rue Laurent Gers mais le problème de la rue Laurent Gers d'abord c'est une route départementale, Estenne Cauchy aussi quand vous devez gérer le flux de 10 000 véhicules jour que ce soit dans un sens ou dans un autre c'est-à-dire que le jour où vous fermez je peux vous dire que cela ne va plus rouler dans tout Arras. Il va falloir prendre des dispositions et on l'a déjà vu quand on a refait le pont et c'était qu'un mois au mois d'août. Donc là quand il faudra refaire la rue Laurent Gers à mon avis il y en a pour quelques jours on va rigoler cela va être sympa. Après vous avez des aménagements urbains donc vous voyez par exemple il faut limiter il y a la question de la place de la voiture en ville comment on fait comment on la gère et ainsi de suite tous ces sujets apparaissent dans le diagnostic avec l'axe 5 notamment constituer un socle de services. Voilà cela reprend un petit peu ce que je vous ai dit sur la carte postale. Donc en ce qui concerne nos orientations qui seront soumises à la signature avec l'État c'est le point 5.2 ; le projet va se concentrer sur une action sur la rénovation de l'habitat privé et diffus qui vient en complément de l'action que l'on fait en matière de locatifs et d'accession à la propriété ici en face un bâtiment c'est du locatif et l'autre moitié c'est de l'accession avec Nexity et aussi le travail avec les bailleurs sociaux pour la rénovation de l'habitat social ancien. Là vous avez Pas-de-Calais Habitat qui avait décidé d'augmenter de 3 % ses loyers j'ai vu cela dans la presse, la Communauté Urbaine on a écrit à Pas-de-Calais Habitat en demandant quelles étaient les intentions concrètes en matière de rénovation de l'habitat ancien. Sachant que la Communauté urbaine a voté un crédit de 10 millions d'euros pour aider les bailleurs sociaux à rénover l'habitat ancien. Je pense que maintenant une des réflexions que va porter le Président cela va être de passer aussi aux copropriétés privées parce qu'il y en a beaucoup, il y a 20 000 logements qui sont en copropriétés sur le territoire de la Communauté urbaine, 20 000 vous voyez ce que cela peut représenter. Des bâtiments comme la tour St Jean vous imaginez le gouffre énergétique de la tour St Jean c'est une copropriété, c'est impressionnant. Deuxième point la dynamisation du commerce de proximité donc pour permettre justement aux acteurs, aux commerçants de pouvoir s'implanter dans des locaux neufs et adaptés aux besoins spécifiques donc cela c'est en préservant l'activité du centre ville et en intégrant la nouvelle offre qui pourrait être sur le Val de Scarpe 2. Les choses bougent bien sur St Laurent nous avons aussi un point important d'abord il y a des clients et en plus il y a des possibilités de stationnement gratuit c'est-à-dire que le parking de la mairie est une offre importante de ce point de vue là et vous avez pas mal de commerçants arrageois qui cherchent à s'implanter à Saint-Laurent par exemple la dernière en date vous avez Mezzaluna qui va venir ici à la place de l'auto école elle cela fait des années qu'elle me demande pour venir à Saint-Laurent. Donc là en face il y en a plusieurs qui arrivent on va les laisser s'installer et puis on a d'autres pistes aussi. Le problème c'est de trouver les locaux parce que quand on est commerçant il faut trouver un pied à terre, il faut trouver un fond de commerce et qui ne soit pas cher un pas de porte qui ne soit pas cher. Vous avez certains locaux commerciaux rue de Versailles où le loyer c'est 250 euros par moi pour la cellule cela dépend du bailleur, la plus petite cela doit être 250 ou 300 euros pour un local il n'y a pas photo à Arras c'est

impossible à Arras c'est cher les pas de porte sont très chers et les surfaces ne sont pas adaptées. Tant que l'on peut avoir cet espace là tant mieux. Requalification des espaces publics en encourageant les déplacements doux et en apaisant le centre ville qui est identifié comme espace structurant dans le bassin de vie c'est clair puisqu'à la fois cela il faut l'intégrer Saint-Laurent est à la fois dans l'entité urbaine arrageoise avec St Nicolas et en même temps à un rôle de bourg-centre par rapport aux communes de la vallée c'est-à-dire que l'on a les deux particularités c'est-à-dire que l'on est à la fois dans l'entité urbaine et en même temps on attire, on accueille, on rend des services à des gens qui habitent à Athies, à Fampoux, à Bailleul, à Thélus enfin toute la vallée qui viennent ici ou faire leurs courses, au sport, leur activité, à la médiathèque etc on a ces deux particularités qui est une subtilité au niveau de la ville et donc il faut savoir gérer. C'est pour cela que c'est intégré et que l'on utilise le terme espace structurant dans le bassin de vie, le bassin de vie c'est celui plus large qui dépasse les frontières de Saint-Laurent. Et puis une autre question, une question qui est un peu quelque chose qui a toujours été une marque de fabrique immercurienne c'est la mixité sociale qui nécessite énormément d'énergie en tant que mise en œuvre pour qu'elle soit qualitative. Juste après vous avez le détail du programme d'actions Madame Cambronne a travaillé sur l'orientation et la mise en œuvre et nous avons eu plusieurs discussions avec Delphine, la Communauté et la ville d'Arras et aussi les équipes puisque c'est quelque chose que l'on partage. Vous avez tous les axes pour l'axe 1 vous avez les enjeux posés, je prends la première ligne maintenir l'attractivité de l'habitat privé en centre ville et là sur la partie opérationnelle c'est détaillé donc vous avez l'accompagnement par la Maison de l'Habitat Durable qui intègre le Conseiller France Rénove c'est un vrai point fort la Maison de l'Habitat Durable franchement n'hésitez pas on l'a encore vu au salon de l'habitat d'ailleurs où tu as des gens qui ne sont pas du territoire de la Communauté urbaine viennent à la Maison de l'Habitat Durable pour demander les conseils comment cela marche. Et je rappelle que nous avons notamment ici qui habite St Laurent Thomas Lachambre qui est un des animateurs de la Maison de l'Habitat Durable et qui fait un travail exceptionnel. Il fait souvent des animations n'hésitez pas si vous avez l'occasion et si vous êtes questionnés par un de vos voisins ou par quelqu'un envoyez les là. Avant on avait aussi Jean-Claude Corion qui est parti en retraite il faisait un boulot formidable aussi il a formé d'autres personnes. Vous avez donc tous les dispositifs de rénovation, d'adaptation logement via l'ANAH, l'ANAH sera aussi signataire pour l'aide à l'habitat et après il y a les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et vacant où là ce sont des vrais sujets, il y a deux choses là dedans, il y a les propriétaires qui mettent en location des habitats qui sont vraiment pourris parce qu'il y en a et parfois des gens qui ont pignon sur rue, des marchands de sommeil comme on disait dans le temps et qui ont des meublés qui sont pourris. Et puis, il y a aussi des comportements de personnes qui de part des problèmes plutôt de santé mentale transforment leur habitat en n'importe quoi et cela on en a aussi quelques uns. Dans les deux cas de figure maintenant il y a des outils qui existent de la Communauté pour identifier mais les traitements ne sont pas forcément faciles et notamment quand vous êtes sur quelqu'un qui a des problèmes de comportement par exemple le syndrome de Diogène qui accumule qui accumule, rentrer chez les gens ce n'est pas facile. On n'est pas en Corée du Nord on ne rentre pas chez les gens comme cela. Par exemple, j'ai un problème actuellement qui est en cours de traitement d'une personne qui est squattée soit disant de son plein gré, franchement c'est compliqué, on a envoyé la police, la police y va, la dame reçoit la police gentiment et qui dit « non non je n'ai pas de problème », la police reste à l'extérieur du domicile car elle ne peut pas rentrer si elle n'est pas y invitée, on ne rentre pas comme cela, la police dit « la dame a dit tout allait bien ». Je demande au médecin d'y aller car j'ai un doute quand même, le médecin traitant fait un rapport en disant « qu'est-ce qui se passe c'est quoi ce bazar, il y a plein de gens, cela trafique etc » Moi, je ne peux pas entrer chez la personne donc je suis obligé de saisir le procureur de la République pour lui demander de mettre en place le dispositif pour aller en aide à cette personne qui quand on l'interpelle dit « Non, non je n'ai pas de problème » alors que l'on sait qu'elle est aujourd'hui complètement sous emprise de personnes qui n'ont rien à faire là et qui ne sont même pas de sa famille. Des situations comme cela il y en a plein, il ne faut pas croire, on en gère toutes les

semaines. Et après vous avez l'histoire de l'habitat indigne et puis l'habitat je m'en fous comme le propriétaire rue Versailles où cela fait trois ans qu'on lui écrit pour lui dire que sa maison va s'écrouler et qu'on le met en demeure et il s'en fout carrément. Du coup, on est en procédure. Et c'est pareil vous ne décrêtez pas quand vous êtes Maire de refaire un immeuble qui ne vous appartient pas ou de démolir un immeuble qui ne vous appartient pas. On peut vous condamner et vous demander de le reconstruire. Donc il faut un arrêté de péril imminent ou pas imminent, en gros il faut que le juge vous donne autorisation mais avant que le juge donne l'autorisation il faut faire la démonstration que l'on a fait toutes les procédures qu'il fallait pour pouvoir obtenir la chose. Enfin bref, vous voyez tout cela nous occupe nos journées mais en tout état de cause ce sont des points que l'on va mettre dans les projets opérationnels pour accompagner notamment les personnes qui ont des intentions de réhabiliter leur logement et de faire en sorte qu'ils ont les moyens de pouvoir le faire que ce soit en matière d'ingénierie ou en matière d'accompagnement financier. Ce que l'on fait d'ailleurs pour les personnes qui sont concernées pas le PPRT Arkéma où là elles pourront bénéficier d'une adaptation de leur logement pour avoir une pièce de confinement qui leur coûtera rien du tout puisque suite à une discussion avec les différents partenaires et grâce à la bonne volonté d'entreprises qui prendront en charge le delta finalement cela coûtera zéro aux personnes. Puis encore il faut avoir la possibilité d'avancer même si cela va coûter zéro. Et là pour le coup nous avons des dispositions qui vont permettre d'éviter aux gens de devoir avancer pour ceux qui n'ont pas les moyens de le faire et c'est très bien et même quand ils ont le moyen de le faire et cela permettra de faciliter le travail à tout le monde. Vous avez des différents points on reprend les mêmes axes et puis là pareil les enjeux et la partie opérationnelle. Voilà, il y aura évidemment bien sûr comme tout dispositif, des évaluations, des temps de travail, nous ce que l'on fera c'est que Delphine va piloter avec les différents services de l'État la mise en tuyau de tout cela et la commission plénière régulièrement on fera l'évaluation des points d'avancement de chaque axe puis que là on est parti pour cinq ans. On posera chaque sujet en commission plénière pour regarder un petit peu où on en est comment cela marche etc. Vous avez dans le dossier les cartes qui vont bien. Pareil, c'est Madame Cambronne qui les a dessinées qui vous resitue l'ensemble de la chose. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette convention d'opération de revitalisation du territoire que nous sommes censés signer le 2 décembre avec la commune, la CUA, le préfet et l'ANAH, le préfet représentera l'ANAH? Oui, allez-y.

M. Thierry Plouviez : Donc moi j'avais lu le texte et donc j'avais quelques remarques dont certaines ont été reprises, la première c'était au niveau des commerçants qui disaient qui pouvaient bénéficier d'assouplissement quant aux conditions d'installation mais est-ce que cela va être ciblé en fonction de la nature du commerce car il y a des commerces qui ne sont pas forcément nécessaires si c'est une banque par exemple car il y en a déjà beaucoup ou si ce sont des centres d'audition comme on voit le premier et qui pourrait s'apercevoir qu'il y a de plus en plus de personnes âgées et c'est mieux d'en avoir deux. Est-ce que cela va être ciblé au niveau des subventions ou des conditions d'assouplissement pour certains commerces ? La deuxième remarque que j'avais faite c'est-à-dire que dans l'étude on ne parlait pas d'une population qui moi je me dis je m'en inquiète on n'est pas loin de l'université d'Artois au niveau des logements pour l'étudiant c'est vrai que l'on ne connaît pas le nombre d'étudiants sur St Laurent et de savoir comment ils sont logés et de là découle l'intergénérationnel c'est-à-dire avec les personnes qui vivent seules de pouvoir peut-être échanger ou créer un lien fort avec les étudiants et les personnes âgées puisque l'on voit de plus en plus un nombre important de personnes âgées et une décroissance au niveau de la natalité. Les étudiants que l'on a pu voir à la télé qui ont déjà du mal à suivre leurs études, à se nourrir et donc le logement prend une certaine partie du budget. Après ce que j'ai relevé c'est par rapport aux 13 000 voitures par jour et aux 10 000 on parle de véhicules et on parle que de voitures et on ne parle pas du nombre de cyclistes c'est-à-dire qu'il serait intéressant aussi quand on calcule

les véhicules de calculer les cyclistes et on s'apercevra qu'il y en a peut-être deux ou trois sur St Laurent pourquoi même si c'est une départementale les pistes cyclables ne sont pas adaptées sur le territoire pour bien circuler et circuler en sécurité. Autant quand c'est sécurisé le long du chemin du Halage le matin il y a énormément de monde mais dès que l'on sort et qu'il n'y a plus de piste sécurisée cela devient plus problématique ce qui est dommage car il y a les deux zones entre les deux zones où il y a des pistes cyclables qui sont bien réalisées, il y a un tronçon où il n'y a plus rien et c'est dommage. C'est vrai que cela devrait être une priorité aussi si on veut avoir des déplacements doux comme il est dit et il faut en donner les moyens pour développer des pistes cyclables sécurisées d'autant plus on l'a vu il n'y a pas longtemps où un cycliste s'est fait écrasé par un automobiliste qui en avait rien à faire du cycliste. J'avais noté aussi mais cela a été rappelé c'est au niveau de l'artificialisation des sols est-ce qu'il n'y a pas une incompatibilité avec Val de Scarpe 2 c'est-à-dire que l'on va faire des constructions et en même temps on nous demande de ne pas artificialiser les sols donc même si ce sera des logements qui seront adaptés aux futures demandes mais c'est vrai qu'il y a des fois des incompatibilités. La dernière chose que j'avais revu c'était au niveau des pistes cyclables quelle sera vraiment la place des pistes cyclables sur le territoire de la CUA pour que ce soit compatible et pour que l'on puisse circuler facilement et sécuritairement ? Voilà merci.

M. le Maire : Merci, il y a beaucoup de points qui ne concernent pas l'opération proprement dite parce que le plan de déplacement urbain ce n'est pas l'opération de renouvellement qui est ici qui va le régler. Toutefois, comme tu as lu le document tu as du lire page 8 et qui est écrit en grand « reconfigurer la rue Laurent Gers en favorisant le mode de déplacement doux » donc c'est écrit, c'est une attention donc tu poses une question à laquelle il y a déjà la réponse puisque je l'ai dit tout à l'heure et que la réponse est dans le document. Maintenant cela ne se décrète pas comme cela voilà mais cela va être fait c'est pour cela que je mets autour de la table tous les acteurs pour pouvoir la faire. Sur l'aide commerciale il existe déjà des aides à la Communauté urbaine qui sont d'ailleurs assez conséquentes pour accompagner les commerçants. Certains qui sont ici d'ailleurs en ont bénéficié ce sont des aides à l'immobilier à l'installation qui sont proposées à la Communauté. Évidemment, il y en a qui ne demandent pas d'aide parce qu'ils en n'ont pas besoin et en général le problème c'est surtout la possibilité et c'est ce que je disais tout à l'heure de pouvoir accéder à une cellule qui ne coûte pas chère. Après sur la nature du commerce, s'installent les commerçants qui ont envie de s'installer on n'est pas en Chine ni en URSS il n'y a pas de kolkhoze et sovkhhoze cela c'est clair. Et la loi française ne dit pas aujourd'hui c'est plutôt tel type de commerce que tel type de commerce, je suis désolé je n'ai pas les moyens de faire cela. Par contre en général, on voit bien que les commerces aujourd'hui qui sont de plus en plus à même à s'installer sont des commerces de service c'est clair dans un premier temps et nous on essaie de faciliter l'arrivée de commerces de bouche qui peuvent être des commerces de proximité et encore faut-il qu'il y ait des clients et encore faut-il que les conditions soient accessibles. J'ai un sujet sur lequel je suis en train de travailler avec Biomonde, le problème de Biomonde aujourd'hui c'est le coût de son loyer, c'est énorme, on est entrain d'essayer de trouver une solution sauf que la solution matérielle physique aujourd'hui pour le remplacer je ne l'ai pas. Peut-être demain parce que si on arrive à faire une opération intelligente dans le quartier de Blangy notamment autour du Lidl actuel qui va partir la pharmacienne a des envies de s'agrandir, lui Sébastien veut rester sur le quartier mais sur un loyer plus accessible après cela s'accompagne. On a cette chance aujourd'hui nous pour l'instant d'avoir un niveau moyen des loyers pour les commerçants qui sont encore accessibles et d'ailleurs on s'est battu avec Nexity ici en face qui au départ proposait des loyers dignes de la Métropole de Lille donc avec Nicolas on les a rencontrés plusieurs fois en disant personne ne va louer un commerce à un prix de ceux que vous vendez à Lille. Pas-de-Calais Habitat a pendant des années pas réussi à louer les espaces commerciaux qui étaient prévus résidence Blangy parce que c'était trop cher. Bien

évidemment tout cela c'est encadré et on aura l'occasion comme je le disais tout à l'heure d'en revenir sur la ZAN Thierry tu poses une question qui est incongrue la ZAN cela concerne les espaces agricoles naturels et forestiers la ZAC Val de Scarpe 2 c'est sur une friche industrielle donc la question ne se pose pas justement aujourd'hui toutes les opérations vont être orientées sur la requalification des friches industrielles pour pas que l'on utilise les terres agricoles donc c'est une évidence c'est pour cela que c'est une opération qui va se réaliser parce que justement elle ne bouffe pas de terres agricoles et forestières je ne comprends pas le sens de la question car c'est une évidence c'est justement le type d'opération qui est préconisée. Par contre Merylfiber qui était une usine qui a compté jusqu'à plus de 1000 personnes qui avaient 432 salariés quand elle a fermé que j'ai tous reçus, Merylfiber cela va être renaturé c'est-à-dire que là j'ai eu une assurance d'EPF disant que le travail de déconstruction allait commencer. Ce qui veut dire que par contre que l'on va rendre 20 hectares d'espaces naturels qui historiquement étaient des espaces industriels parce que ce site là il ne peut pas être requalifié sur du logement puisqu'il est trop pollué. Ce qui n'est pas le cas de la partie Val Scarpe 2 en partie puisque vous êtes des observateurs attentifs, vous avez vu qu'une partie du parc de la Scarpe n'est pas accessible au public puisque c'était une décharge c'est-à-dire que les gens mettaient tout au bout d'Arras, de Saint-Laurent, Saint-Nicolas on ne savait pas ce que c'était, on mettait tout là-dedans. C'est pour cela qu'Alexandre Cousin met des moutons car vous n'avez pas le droit de marcher même si c'est de l'herbe comme c'était pollué comme il y avait une décharge vous n'avez pas le droit. Mais Val de Scarpe 2 non au contraire c'est l'exemple typique des opérations qui vont être menées de requalification des espaces des friches industrielles cela n'a rien avoir avec la ZAN. Pour le reste sur le détail, je disais tous les axes on fera un focus détaillé. Delphine tu as d'autres éléments à apporter ?

Mme Delphine Cambronne : Non pas forcément, juste préciser. Inaudible.

M. le Maire : Maintenant sur la partie du quartier des Cévennes d'une part il a bénéficié d'un investissement massif puisqu'il y a eu ANRU c'est 100 millions d'euros qui a été investis et pour le reste des habitants pour les propriétaires tout ce qui est en lotissement les personnes peuvent bénéficier de tout ce qui est Prim'Renov, ANAH etc puisque cela c'est le service de droit commun donc ils ne sont pas exclus du dispositif. La partie commerciale essentiellement sur ce secteur là c'est le renouvellement du Leclerc qui va investir 20 millions d'euros pour refaire un truc honnêtement quand on voit aujourd'hui les débats qu'il y a sur les grandes surfaces 20 millions je suis encore tout ébahi de voir sa capacité à faire quand vous voyez ce qu'Auchan est entrain de faire etc. Alors là vous avez le pharmacien qui a beaucoup investi qui a refait complètement la pharmacie elle est assez conséquente et c'est pas mal et c'est pareil pour Lidl. Aujourd'hui Lidl bénéficie d'un accord allemand sur l'investissement cela va être le dernier en France et cela m'a été expliqué comme cela. En disant vous vous en sortez bien car ce sera le dernier en France moi je ne dis pas que je m'en sors à titre perso je n'ai pas d'action dans l'affaire mais en tout cas on m'a expliqué que c'était tout. Tu voulais ajouter un truc.

Mme Delphine Cambronne : Pour illustrer St Nicolas qui est dans la même démarche que nous elle a identifié deux centralités de part et d'autre eux ils ont la centralité du St Nicolas ancien où ils ont la petite zone comme nous et la centralité autour de la zone commerciale pour accompagner le soutien aux commerces locaux de la place du marché mais bien sûr le centre commercial est exclu, il ne va pas bénéficier du dispositif. Eux ils ont deux centralités et cela a été accepté par la DDTM.

M. le Maire : OK, merci pour vos interventions, vos contributions. Merci à tous. Des avis contraires sur la délibération ? C'est OK pour tout monde ? Des abstentions ? Bien suite au prochain épisode donc après le 2. On essaiera de faire un fil rouge en conseil municipal régulièrement. »

3/ Création d'un service commun dans le domaine informatique entre la Communauté Urbaine d'Arras, les communes d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas-lez-Arras.

M. le Maire : « Création d'un service commun dans le domaine informatique entre la Communauté Urbaine d'Arras, les communes d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas-lez-Arras donc vous savez que l'on était déjà en mutualisation avec Arras, Saint-Laurent et Saint-Nicolas là maintenant Arras fait une mutualisation avec la Communauté Urbaine donc on va bénéficier du package Communauté urbaine ce qui un c'est intéressant en terme de coût parce que toute mutualisation permet de bénéficier pour le prix d'un poste on a plusieurs postes qui interviennent donc c'est déjà bien et deux il y a une autre particularité c'est en terme de cyber sécurité où là on va bénéficier de la force de frappe plus importante et en ce moment d'ailleurs je crois qu'il y a un test. On bénéficie d'un appui de cyber sécurité dans le monde dans lequel nous sommes aujourd'hui je peux vous dire que c'est un vrai sujet, c'est très sérieux et la Communauté Urbaine a la mise à niveau de la Communauté Urbaine dans son ensemble je parle d'entité, d'institution c'est 700 000 euros par rapport à la sécurité aujourd'hui vous devez considérer que quasiment à un point du PIB du budget cela doit être consacré à la sécurité même pas à l'achat d'ordinateur c'est-à-dire que ce n'est même pas l'équipement ce n'est pas l'usage c'est à la sécurité. Ok ? Cela vous va pour l'informatique? C'est Ok pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

4/ Approbation du rapport annuel 2023 des représentants au conseil d'administration de la SPL Office Tourisme, des Loisirs et des Congrès d'Arras Pays d'Artois.

M. le Maire : « Point suivant, il s'agit du rapport annuel de la SPL office du tourisme donc là maintenant que l'on est actionnaire cela va devenir une habitude. Monsieur Houplain.

M. Frédéric Houplain : Je le fais rapidement.

M. le Maire : Si vous le voulez bien.

M. Frédéric Houplain : Inaudible.

M. le Maire : Ok. Dans la mesure où nous sommes actionnaires maintenant de la SPL puisqu'une partie de Riverside amène à l'utilisation du Domaine de Vaudry Fontaine c'est pour cela que nous sommes actionnaires uniquement pour permettre à Riverside de pouvoir utiliser l'espace sinon il n'y avait pas d'intérêt que Saint-Laurent soit plus actionnaire que d'autres. Ce sont les EPCI et la ville d'Arras qui sont actionnaires et nous avons désormais les rapports d'activité. La SPL c'est une société publique dont les actionnaires sont que des collectivités, il n'y a pas de privé, l'actionnaire majoritaire étant la Communauté Urbaine d'Arras. Ok. Des questions ? Oui, Thierry.

M. Thierry Plouviez : Je voulais savoir en regardant le bilan financier économique de 2021 et 2023, il y a un coût que j'ai trouvé énorme c'est-à-dire au niveau des coûts salariaux c'est passé en deux ans 998 000 euros à 1 800 000 euros. Est-ce qu'il y a une multiplication ?

M. le Maire : Oui, c'est lié à l'augmentation de l'activité c'est-à-dire que dans la subtilité de la SPL, il faut comprendre la SPL il y a un budget et il y a un chiffre d'affaires ce sont deux choses distinctes parce que la SPL a des missions qui sont confiées par les actionnaires. Donc si vous dites par exemple la gestion des bureaux d'information touristique, il y a du personnel qui va avec quand

vous intégrez le territoire de Ternois Com par exemple qui est devenu actionnaire par exemple St Pol tout le territoire de St Pol qui devient actionnaire et qui donne en gestion à la SPL le bureau d'information touristique et le Donjon de Bourg et bien le personnel est récupéré par la SPL et donc c'est pour cela que la masse salariale augmente. Vous avez aussi Riverside qui est arrivé et le Riverside est arrivé avec le personnel et donc la SPL récupère la masse salariale. Plus l'activité augmente, il y a aussi l'aire d'accueil de camping cars qui a été ouverte donc c'est pareil. A chaque fois qu'une mission a été confiée à la SPL si c'est lié à la gestion des équipements et bien il y a le personnel qui va avec. Là actuellement on a demandé à la SPL de réfléchir à la mise en gestion de la Maison Robespierre, c'est pareil. C'est une discussion avec l'actionnaire qui confie la mission à la SPL, il y a autant de pistes qu'il y a d'actionnaires potentiels. La ville d'Arras peut demander des choses à la SPL, la Communauté Urbaine peut demander des choses, Bapaume peut demander des choses, Osartis peut demander des choses, Ternois peut demander des choses et à chaque fois tout cela a un coût et en général si on donne cela à une SPL c'est parce que l'on considère qu'économiquement à terme il y aura une rentabilité. Cette année par exemple donc cela sera au rapport l'année prochaine la SPL va rendre de l'argent à l'actionnaire pour la gestion de l'aire d'accueil des camping cars c'est-à-dire que si la SPL fait du bénéfice dans son action, elle rend le bénéfice à l'actionnaire qui est concerné, elle ne le garde pas pour elle. Après elle a aussi maintenant une capacité d'investissements c'est compliqué quand même c'est une société ce n'est pas un EPCI mais voilà c'est pour cela entre autre. C'est ok ? Oui Lucas.

M. Lucas Chassagne : J'avais une question sur les produits d'exploitation, les charges d'exploitation, il y a des subventions ?

M. le Maire : Il y a les deux, il y a les missions qui sont confiées en délégation de produit auquel cas c'est la collectivité qui porte la dépense et après il y a les missions de commercialisation qui permettent de réaliser du chiffre d'affaires par exemple toute la boutique ou la vente de séjour, les prestations, la location de barques, tout cela entre dans la partie commerciale et en fonction de la nature de l'opération. Frédéric l'a expliqué aujourd'hui il y a un déficit sur la partie beffroi simplement parce que l'ascenseur qui mène au beffroi est en panne donc c'est une perte de 80 000 euros donc la ville d'Arras a décidé d'investir, merci la ville d'Arras et donc elle va remettre un ascenseur cela va lui coûter une fortune mais cela va lui permettre l'exploitation, si vous n'avez pas l'ascenseur vous ne montez pas. C'est pour cela qu'il y a deux choses différentes. Vous avez les missions qui sont confiées, qui sont des missions obligatoires inscrites dans la loi qui sont gérées par un office du tourisme et puis après vous avez des missions commerciales qui sont gérées en fonction de l'action. Par exemple Wellington cela appartient à la ville d'Arras et c'est confié à la SPL et toutes les communes ne sont pas propriétaires de carrière comme Wellington par exemple ou celles qui le sont n'ont pas fait le choix de les mettre en valeur sur un plan touristique. L'investissement qui a été réalisé sur la nouvelle scénographie a été porté en partie par la SPL qui a investi sur ses fonds propres par exemple, ce qui permet de soulager. On a maintenant normalement je crois que l'on y avance avec la loi 3DS c'était ok avec la possibilité pour la SPL de bénéficier de mécénat ce qui n'était pas le cas avant par exemple on ne pouvait pas et c'est bien pratique dans certains cas car cela permet de récupérer de l'argent. Oui.

M. Thierry Plouviez : Indirectement c'est nous qui payons le mécénat car ils récupèrent l'argent et c'est de l'État.

Mme Sandrine Nowak : Non ce sont des fonds d'entreprises privées.

M. Thierry Plouviez : Indirectement je pense que c'est l'État qui paie une partie.

M. le Maire : Oui, de la déduction fiscale bien sûr. Cela c'est vrai. C'est comme Notre Dame aujourd'hui quand l'État dit que ce soit payant et que l'Église cela ne doit pas l'être, elle a été refaite avec de l'argent public ou des mécénats, tu as raison.

M. Thierry Plouviez : Et des écoles de production, je ne reviens pas dedans mais c'est pareil il y a des fonds Total énergie qui investissent beaucoup dans des écoles de production et indirectement c'est l'État qui rembourse en fonction du crédit d'impôt et indirectement ce sont nous qui payons c'est-à-dire les imposables.

M. le Maire : Très bien cela roule pour le rapport de la SPL ? Monsieur Houplain et moi-même nous ne pouvons pas participer au vote bien évidemment puisque nous sommes actionnaires.

5/ Cession de terrains à la société Lidl. Promesse de vente à la société Lidl sous condition suspensive de déclassement.

M. le Maire : « Point suivant Nicolas Kusmerek.

M. Nicolas Kusmerek : Inaudible.

M. le Maire : Très bien donc 380 m² 27 000 euros. Je pense que c'est pas mal. Ok cela va pour tout le monde ? Oui.

M. Lucas Chassagne : J'ai juste une question sous forme de remarque. Inaudible.

M. le Maire : C'est vrai. C'est partout. Toute la ville est comme cela tu as des bouts de tout le monde partout. C'est comme cela c'est le fait de l'histoire, on ne sait pas pour le coup je ne saurai pas t'expliquer la partie Communauté si parce qu'il y a eu des actions qui ont été faites au fur et à mesure la Communauté cela fait 20 ans que l'opération est engagée de restructuration du Val de Scarpe 2 donc la Communauté au fur et à mesure a racheté des bouts de terrains mais c'est vraiment du délaissé tu marches à peine à deux l'un à côté de l'autre sur la bande de terrain mais là au moins tout va être réglé on sera qui est qui. C'est ok pour Lidl ? Je vous remercie. »

6/ Rétablissement des voiries de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A26.

M. le Maire : « Autoroute A26. Monsieur Kusmerek.

M. Nicolas Kusmerek : Sur l'autoroute A26 on est dans la configuration où la SANEF est en tout cas dans ces parcelles à un chemin agricole qui est normalement propriété de la ville et en fait ils remettent aux normes leurs plans cadastraux ce que l'on appelle la délimitation du domaine public autoroutier concédé pour reprendre ce qui leur appartient et redonner à qui de droit les parcelles. On le voit bien sur le plan la partie hachurée jaune c'est le chemin qui appartient à la ville, une partie des terrains sont propriétés de propriétaires privés et l'autoroute traversent ces fameux terrains. Donc là la SANEF va nous redonner les terrains et va reprendre ces terrains aux propriétaires notamment Messieurs Lefebvre, Monier etc qui traversent l'autoroute.

M. le Maire : C'est entre Saint-Laurent et Bailleul.

M. Nicolas Kusmerek : C'est la pointe la plus haute de la commune.

M. le Maire : Cela va pour tout le monde l'A26 ? Ok merci pour eux. »

7/ Immeuble de la Poste. Bail commercial avec Poste Immo.

M. le Maire : « La poste c'est simple on est arrivé au terme du bail. Ils sont venus nous voir pour nous annoncer qu'ils voulaient renouveler donc tant mieux je peux vous dire que l'on est reparti pour neuf ans. Si on tient neuf ans c'est un beau score car ce genre d'établissement maintenant surtout qu'ils en ont deux à Saint-Laurent puisque maintenant ils ont un deuxième point à Actiparc où vous pouvez aussi réaliser dans le centre de tri, ils ont créé une boutique. Et là ils nous ont fait savoir comme ce sont des malheureux à la Poste sur le plan commercial ils souhaitent bénéficier d'un mois gratuit. Moi, je me satisfais qu'ils aient fait le choix de rester pour l'instant car c'est quand même un service public même s'il y a de moins en moins de gens qui vont à la Poste, il faut être clair s'il n'y a plus de bureau de poste c'est parce qu'il n'y a plus de gens dedans, il ne faut pas chercher. Nous on a encore la chance d'avoir une banque postale et puis encore un flux important lié à tous les gens qui traversent St Laurent et qui prennent la rue Barbot et qui s'arrêtent à cet endroit là. Cela marche de notre point de vue, du point de vue de la Poste ils n'auront pas le même discours, eux ils vont considérer que cela marche moins bien qu'avant. Je pense notamment au distributeur, il y a un seuil limite au-delà d'autant de retraits par jour ils considèrent que ce n'est plus rentable et ils ferment. Donc c'est vrai en même temps on est une exception nous parce que dans le même parcours linéaire dans moins de 150 m je ne sais pas combien il y a de distributeurs et de banques mais c'est un truc cela devient complètement exceptionnel, quatre voir plus car des fois il y en a deux sachant que vous avez beaucoup de comptes qui sont extérieurs à Saint-Laurent et des gros comptes qui sont domiciliés à Saint-Laurent c'est pour cela que les banques restent.

M. Lucas Chassagne : C'est un paradis fiscal à Saint-Laurent.

M. le Maire : Peut-être, je ne sais pas. Très bien. C'est d'accord pour la Poste ? Merci pour eux. »

8/ Dérogation au repos dominical.

M. le Maire : « Dérogation au repos dominical Monsieur Kusmierenk qui c'est qui nous le demande ?

M. Nicolas Kusmierenk : C'est Lidl qui nous le demande en général. Comme on est en dessous du seuil des cinq dimanches, on n'a pas besoin d'avoir l'autorisation de la CUA seule la commune peut délibérer.

M. le Maire : Très bien, je vais vous donner une information qui est périphérique mais cela me fait penser à cela puisque tu parles des quatre, l'année prochaine, le mois de mai il y aura quatre jeudis qui seront fériés donc du coup j'ai écrit au SMAV pour savoir ce qu'ils comptaient faire pour ramasser les poubelles car quatre jours fériés cela va être compliqué. Je n'ai pas demandé à Monsieur Mercier, j'ai demandé au Président du SMAV qui m'a répondu gentiment et qui m'a dit ne t'inquiète pas de toute façon à partir de l'année prochaine la collecte c'est le mercredi. Je vous informe qu'à partir du 6 janvier cela sera tous les mercredis la collecte des ordures ménagères, les deux bacs et toutes les semaines. On va faire une grosse communication pour que les gens ne l'oublient pas, je le rappellerai aux vœux. A ma réponse comment on fait pour le mois de mai, il a trouvé la solution, il change de jour. Ce sera que la ville d'Arras qui sera collectée le jeudi car la ville d'Arras était décalée en deux journées, c'était compliqué, la ville d'Arras sera exclusivement le jeudi.

M. Nicolas Kusmierek : Et j'ai demandé que l'on commence le 6.

M. le Maire : Très bien, le 6 janvier n'oubliez pas on passe le mercredi l'année prochaine. C'est ok pour le repos dominical, je vous remercie. »

9/ Cimetière communal. Autorisation de lancement de la procédure de reprise des concessions à l'état abandon.

M. le Maire : Monsieur Mercier on parle du cimetière avec une autorisation de lancement.

M. Philippe Mercier : Oui, c'est cela l'autorisation de lancement de la procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon. Inaudible.

M. le Maire : Ok. Une reprise cela coûte 1000 euros en moyenne, il y a un fonds de concours plus que cela maintenant, la Communauté urbaine contribue sous la forme d'un fonds de concours. Oui, Thierry.

M. Thierry Plouviez : Je voulais savoir au niveau des concessions quand elles sont reprises ensuite elles sont remises et donc j'ai vu un reportage sur les cimetières et il parlait des concessions et il disait que les prix étaient différents selon les revenus comme si on fait la comparaison comme avec les places en crèche.

Mme Delphine Cambronne : Ils ont fait l'expérience à Lyon qui va être mise en place à partir de l'année prochaine, ce sera des tarifs en fonction du quotient familial. Il y a qu'eux en France.

M. Thierry Plouviez : C'était pour savoir sur la commune de Saint-Laurent je ne m'étais jamais posé la question tout le monde paie le même tarif, c'est au m².

M. le Maire : Oui, à la surface. Ce sont des sujets sensibles parce que la reprise de concession c'est sensible il y a quand même un facteur humain qui est très fort. Évidemment, il y a des outils légaux etc mais on prend quand même le temps véritablement de voir si la famille est au bout du bout avant de reprendre c'est pour cela que cela prend du temps et cela coûte cher. Mais il y a besoin de places car il y a encore des besoins en matière même si on a aujourd'hui les cavurnes liées à la crémation etc. Encore en ce moment il y a un débat sur le fait que la crémation cela pollue. C'est très sensible les gestions des cimetières. Ok, cela va pour tout le monde. Merci. »

10/ Appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires ». Acceptation de la subvention accordée par le Département du Pas-de-Calais.

M. le Maire : « Appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires ». Acceptation de la subvention accordée par le Département du Pas-de-Calais. Fabrice on accepte de l'argent c'est cela ?

M. Fabrice Capron : Oui, c'est une participation du Conseil Départemental à hauteur de 3 645 euros.

M. le Maire : Cela c'est pour la restauration et l'aménagement de la salle de restauration scolaire de l'école maternelle Les Capucines. C'est ce que l'on a vu à la rentrée, c'est chouette.

Mme Delphine Cambronne : Oui, mobilier et décoration.

M. le Maire : Le Département propose de nous donner 3 645 euros si vous acceptez. Je vous remercie. En parlant d'aménagement je vais lancer un appel si vous avez des idées qui pourraient nous permettre d'égayer la salle Jean-Claude Desfachelle cela serait bien mais franchement je trouve cela triste. On en a encore parlé il n'y a pas longtemps. J'y suis allé et j'ai fait une réunion avec des locataires Pas-de-Calais Habitat cette semaine, c'était triste. Oui, d'accord proposer c'est bien mais il faut faire, le Covid c'est passé depuis trois ans, si vous avez des idées, des suggestions. Avant de donner de l'argent il faut déjà des idées, vous en parlez avec Alain car je trouve franchement c'est triste, en plus l'éclairage bas de plafond en dalles. »

11/ Budget 2024. Décision modificative n°2.

M. le Maire : « Fabrice DM n°2.

M. Fabrice Capron : Rien de particulier. C'est juste des ajustements par rapport aux comptes, je ne sais pas si vous avez des questions, il n'y a pas de choses notables je dirai. Ce sont des ajustements comptables.

M. le Maire : C'est ok pour la DM ? Par contre, il faudra regarder pour faire fonctionner les micros car du côté-là cela ne marche pas. Il faudra en parler à Stéphane. C'est ok pour la DM ? Merci.»

12/ Créance éteinte. Monsieur Salem Ahmed.

M. le Maire : « Créance Monsieur Salem Ahmed c'est quoi ? Fabrice.

M. Fabrice Capron : C'est une créance qui est irrécouvrable et je pense qu'il y a aussi un redressement personnel, une liquidation personnelle sur endettement. Donc il y a un abandon de créance de la part de la commune cela fait partie du plan validé par la banque de France. Ok cela va pour tout le monde ? Je vous remercie. »

13/ Médiathèque Jean-Paul Fleurquin. Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour offrir un fonds de documents accessibles.

M. le Maire : « Médiathèque Jean-Paul Fleurquin convention de partenariat Christophe.

M. Christophe Lourme : Oui, c'est une délibération qui permettra de signer une convention avec le Département permettant d'accéder à du matériel pour des personnes handicapées notamment visuelles sous forme de livres audio, de livres à grosses lettres parce que l'on a des demandes sur la commune on a identifié 3 personnes, on sera la seule médiathèque dans le réseau M à proposer ce genre d'ouvrages.

M. le Maire : C'est bien pour nos vieux jours ou moins vieux on peut avoir une cécité à tout âge. C'est ok pour tout le monde ? Merci. »

14/ Tarifs des accueils de loisirs.

M. le Maire : « Tarifs d'accueil de loisirs. Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : C'est l'application de la nouvelle tarification, l'extension aux accueils de

loisirs avant l'application du taux d'effort pour rappel c'est un pourcentage qui est appliqué au quotient familial donc pour les enfants immercuriens c'est 0,55 % avec un tarif plancher de 1,50 euros jusqu'à 10 euros en terme de plafond c'est-à-dire que vous ne pouvez pas aller au-delà de 10 euros avec des systèmes de minorisation et puis pour les extérieurs donc le taux d'effort est de 2 % avec un tarif plancher de 14,50 euros et tarif plafond de 15,50 euros.

M. le Maire : Ok, on ne le fait pas pour le cimetière mais on le fait pour la restauration scolaire Monsieur Plouviez. C'est important car on est une des seules communes à mettre en application ce système qui a demandé beaucoup de travail au préalable à Madame Cambronne et son équipe et à Monsieur Capron mais qui permet d'avoir quelque chose qui tient compte de la réalité du pouvoir d'achat des gens c'est au plus juste. Merci. »

15/ Organisation des accueils de loisirs.

M. le Maire : « Organisation d'un séjour neige. C'est Nathalie Cartigny. Allez-y.

Mme Nathalie Cartigny : Oui, Monsieur le Maire. Cette année le séjour neige se déroulera à Montgenèvre dans les Hautes Alpes près de Briançon. C'est à 1860 m d'altitude le chalet est à 1860 m d'altitude et on peut aller jusqu'à 2700 m. Le départ est au samedi 8 jusqu'au samedi 15 février pour un coût de 1185 euros par enfant tout compris. La prestation est confiée comme d'habitude à l'organisme l'association Les Compagnons des jours heureux. Ce séjour concerne les enfants immercuriens ou scolarisés dans les écoles de la commune et nés entre 2013 et 2015. Pour les tarifs comme vient de le dire Monsieur Capron c'est calculé au taux d'effort également. Le tarif plancher est de 315 euros et le tarif plafond de 360 euros, pour les extérieurs le tarif plancher sera de 460 euros et le tarif plafond de 480 euros. La priorité sera bien sûr donnée aux immercuriens n'ayant jamais participé et avec un paiement possible en trois fois. C'est pour cela qu'il est proposé au conseil municipal de bien, vouloir décider de l'organisation d'un séjour neige en février 2025, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Les Compagnons des jours heureux, de fixer les tarifs de ce séjour comme présenté ci-dessus, de déterminer les conditions d'inscription comme présentées ci-dessus, de prendre en charge les frais de la délégation municipale ?

M. le Maire : Ok, merci tu as bien fait de préciser car moi je m'étais arrêté à Montgenèvre à côté de St Germain en Lez. Tout le monde voit où cela se trouve Briançon ? C'est côté italien. Très bien. Cela va pour tout le monde ? Merci pour eux. Je pense qu'il faudra que l'on ait peut-être des réflexions à l'avenir qui tiendront compte du réchauffement de la planète et du fait qu'il y ait de moins en moins de neige et ce sera à mon avis des sujets qu'il faudra que l'on pose mais pour l'instant on va à Montgenèvre à côté de Briançon.

M. Lucas Chassagne : J'avais une question. Inaudible.

Mme Nathalie Cartigny : Les discussions que l'on a eues on a été au plus juste possible à savoir quand même que ce séjour est de 1185 euros tout compris et que tout est payé et il y a aussi des aides de la CAF, des enfants payent moins chers que les autres, les aides au séjour, cela déduit encore.

M. le Maire : Ce n'est pas la famille qui paie c'est la CAF qui met. Ce qu'il faudrait en termes de bilan pour apporter des éléments de réponse factuels à Lucas c'est de montrer le coût réel, le reste à

charges pour certaines familles. Et après vous vous revoyez pour préparer ensemble l'édition de l'année prochaine.

Mme Nathalie Cartigny : Cela s'appelle des bons colonies.

M. Lucas Chassagne : Même si je note qu'effectivement ce n'est déjà pas très cher, le reste à charge en comparaison du prix, j'ignorerai ceci. Est-ce que l'on peut encore aller plus bas pour ceux qui n'ont pas les moyens, 300 euros c'est déjà une très grosse somme pour certains ? Certains pourraient mettre 450 ce n'est pas grand-chose en fait.

M. le Maire : Ok Angélique.

Mme Angélique Delmeiren : Moi, cela m'agace clairement. C'est une discussion que l'on a déjà eue l'année dernière. Je pense que tu n'as pas la réalité non plus des gens qui habitent à Saint-Laurent nous on est en couple marié deux enfants, on travaille on n'a pas forcément les moyens de mettre 450 euros pour un séjour au ski et si ma fille n'avait pas eu la chance de pouvoir partir l'année dernière c'était plus cher, la première fois c'était 300, la deuxième 360 si on n'avait pas cette possibilité là ma fille ne partirait pas au ski. Et pourtant quand tu regardes le quotient familial il n'est pas si minable que cela, je ne prétends à aucune aide sociale, aucune, je n'ai pas d'aide de la CAF, je n'ai pas d'allocations familiales autres que ce que tu peux avoir pour deux enfants, je ne peux demander aucune aide car nos salaires sont soit disant très sympas pour l'État mais dans la réalité des choses ce n'est pas du tout le cas. Donc demander encore aux gens qui comme moi travaillons à deux à temps plein parce que l'on n'a pas le choix surtout que j'ai un étudiant de 18 ans donc tu leur demandes déjà de faire un effort, je suis quasi sûr que les gens qui sont dans la même situation que moi ne voient plus leurs enfants aux avantages au détriment des gens qui ont des bons CAF qui ont des aides.

M. le Maire : Merci Angélique. Sandrine.

Mme Sandrine Nowak : C'était justement pour donner de l'éclairage d'avoir aussi la part finalement en tranche entre qui bénéficie sur quel montant cela permettrait et je dirai d'objectiver les choix.

M. le Maire : Ok. Vous ferez un bilan complet détaillé pas simplement qualitatif de ce qu'ils ont fait comme randonnées à Briançon mais aussi sur le détail de la réalité de qui paie quoi dans cette affaire là. Quel est le coût résiduel réel pour la famille ? Je pense effectivement que cela nécessitera d'avoir un regard avec un peu de hauteur, je veux bien entendre ce que dit Angélique. En tout cas merci de vous intéresser au sujet. Cela me fait bien plaisir choisir une destination c'est bien mais ce n'est pas cela le plus compliqué une fois que l'on a décidé d'aller à la montagne il y a tout le reste de la mise en œuvre et il y a des vrais sujets, des vrais enjeux qui se posent et je suis content qu'il y ait ce type de débat au sein du conseil municipal. Merci à vous. »

16/ Suppression et création d'emploi.

M. le Maire : « Monsieur Capron la suivante.

M. Fabrice Capron : En fait c'est une remise à jour du tableau des effectifs suite à la demande du receveur municipal de la trésorerie suite à un contrôle on a fait un peu le ménage dans les postes qui ne sont plus pourvus aujourd'hui car ils ne correspondent plus à la réalité vous verrez il y a un certain nombre de postes supprimés et en contre partie il y a la création qui correspond

complètement à l'organigramme et au tableau des effectifs c'est une opération administrative.

M. le Maire : Ok, cela va pour tout le monde ? Oui.

Mme Sandrine Nowak : Est-ce que cela a une incidence financière ? Il y a un équilibre ?

M. Fabrice Capron : C'est juste par rapport à l'organigramme, il n'y a pas de dépense supplémentaire, il n'y a pas d'évolution de fonction.

M. le Maire : L'évolution de la masse salariale est très bien maîtrisée et l'effectif est aussi maîtrisé en fonction des besoins réels du service public qui est rendu. Monsieur Houplain.

M. Frédéric Houplain : Inaudible.

M. le Maire : C'est une très bonne question d'abord cela montre que tu as lu la délibération et en maintenant c'est une très bonne réponse car je ne savais pas tout cela et que l'on avait fait perdre du temps aux agents de la ville pour faire de la paperasse enfin vive la France. Oui Sandrine.

Mme Sandrine Nowak : C'est peut-être une question d'affectation pour le même poste pour le même grade.

Mme Delphine Cambronne : Ce n'est pas une question de personne c'est vraiment une question de boîte, c'est une fiche. C'est vraiment de l'administration dans toute sa splendeur.

M. le Maire : Nicolas a raison c'est peut-être aussi parce que la trésorerie s'est aperçue que certaines collectivités n'étaient pas au clair et qu'elle a demandé une remise à niveau en général c'est possible cela arrive. »

17/ Aide de Noël aux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et de remplacement

M. le Maire : « Monsieur Capron.

M. Fabrice Capron : C'est la délibération habituelle pour les agents contractuels qui sont présents au 1^{er} décembre 2024 et qui font au moins 17h30 par semaine on propose une aide exceptionnelle de Noël d'une valeur de 150 euros sur la forme d'un bon d'achat.

M. le Maire : C'est comme tous les ans. Très bien l'ordre du jour étant épuisé, je vais vous libérer. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h20.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE

La Secrétaire,
Laura OLENDER